Envoyé en préfecture le 07/03/2023
Reçu en préfecture le 07/03/2023
Publié le 07 MARS 2023
ID : 074-200011773-20230227-D_2023_0072-AU

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

ARRONDISSEMENT DE ST-JULIEN-EN-GENEVOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

OBJET :

VIARHÔNA - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA COMPAGNIE NATIONALE DU RHÔNE (CNR)

D_2023_0072

DECISION DU PRESIDENT

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 octobre 2021 n°CC-2021-0148 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et du président, et notamment le paragraphe P-4 de son annexe ;

Lors de sa séance du 3 février 2021, le conseil communautaire d'Annemasse Agglo a arrêté le programme définitif de l'opération de création d'une véloroute Voie Verte Via Rhôna entre Etrembières et Machilly. Cet itinéraire constitue le deuxième maillon du réseau cyclable primaire de l'agglomération. Il représente un aménagement de près de 20 km, pour un montant de travaux prévisionnel de 9 842 853 € HT.

La Compagnie Nationale du Rhône aide financièrement les collectivités dans le cadre du nouveau dispositif Plan 5Rhône afin d'accompagner les projets de territoires en lien avec le Rhône et leur permettre de :
- Finaliser l'itinéraire cyclable ViaRhôna le long du Rhône et la connecter avec le tourisme fluvial ;
- Participer à des boucles locales vélo pour connecter plus largement ViaRhôna aux territoires et élargir les retombées économiques ;
- Contribuer à la mise en tourisme et au service aux usager de ViaRhôna.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses en euros HT		**Recettes en euros HT**		**Taux**
Travaux	9 842 853,00 €	Confédération helvétique (PA2, PA3, PA4)	1 548 906,00 €	15,5 %
		FEDER	406 400,00 €	4 %
		Etat	856 801,00 €	9 %
		Région - Phase 1	1 630 824,84 €	16,5 %
		Région - Phase 2	774 000,00 €	8 %
		Conseil Départemental	1 234 000,00 €	12,5 %
		ATMB	200 000,00 €	2 %
		CNR	776 000,00 €	8 %
		Annemasse Agglo	2 415 921,16 €	24,5 %
Total	**9 842 853,00 €**	**Total**	**9 842 853,00 €**	**100 %**

Demande de subvention :

La Compagnie Nationale du Rhône est sollicitée à hauteur de 776 000 € pour la réalisation de la ViaRhôna sur le territoire d'Annemasse Agglo.

Le Président DECIDE :

DE SOLLICITER auprès de la Compagnie Nationale du Rhône une subvention de 776 000 € pour l'aménagement d'une véloroute Voie Verte ViaRhôna.

DE SIGNER, lui ou son représentant, tout document en lien avec cette demande de subvention.

Envoyé en préfecture le 07/03/2023
Reçu en préfecture le 07/03/2023
Publié le 07 MARS 2023
ID : 074-200011773-20230227-D_2023_0072-AU

Signé par : Gabriel DOUBLET
Date : 07/03/2023
Qualité : Agglo - Presidence

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.